

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

30 JUIN 2022

ID : 031-213105612-20220629-D2022_59-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- procurations : 8
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 31

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 juin à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. COMBE, M.CADIEU, , M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR A M. ROUX), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. MERLEY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME PERROUX (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. COMBE),

Était absente excusée : MME JARRIGE

MME QUONIAM-DOUREL est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/59

Objet : Subvention en faveur de l'association Nord Est Toulousain en Transition

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de l'association Nord Est Toulouse en Transition (NETT).

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du partenariat avec la commune et dont le conseil municipal a pu délibérer préalablement.

Par ailleurs, conformément à la nouvelle réglementation, l'association signera le contrat d'engagement Républicain.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver l'attribution d'une subvention de 2000 euros en faveur de l'association Nord Est Toulouse en Transition (NETT) suite à la signature par cette dernière du Contrat d'Engagement Républicain

Madame CHRISTINE PERROUX, membre du bureau de l'association NETT, n'a pas participé pas au vote

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE




- Transmis le 30 JUIN 2022
- Affiché le 30 JUIN 2022